

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

Délibération n° AG2022/02/21/6 portant sur

LA RÉVISION DE L'ANNEXE 11 DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CCINCA « GUIDE INTERNE DES MARCHES PUBLICS »

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 21 février 2022

PARTICIPANTS

Madame Maryline PELOU – Inspectrice des Finances Publiques à la Division Pilotage de l'Action Economique- représentant M. Claude BRÉCHARD **Directeur départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes,**

Monsieur KLEBERT Christian - Chargé de mission Economie Emploi, représentant de la Préfecture des Alpes-Maritimes

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, GASTAUD Fabienne - Vice-Président, MESSINA Cédric - Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques - Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis - Trésorier, LECHACZYNSKI Anne - Secrétaire, Madame BOVIS Jessica - Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BATEL Claude, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CAPPELAERE Nicolas, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, DUPHIL Thierry, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, JASSET Marc, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Fréderik, LEROY Anne, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRIPODI Christophe, VALENTIN Bruno, VIANO Emmanuelle, Membres Élus Titulaires.

57 Membres participants en présentiel et à distance, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames et Messieurs, ALBISER Yves, BALICCO Laurent, BARNAUD Sandrine, EBEL Jean-Marie, FLORENCE Patrick, GIBEAUD Richard, IVALDI Dominique, KLEINKLAUS Christophe, LEMETEYER Chantal, MASSÉ Philippe, PONSART Pascal, SERVANT Lionel, WELTER Christine, **Membres Associés**



Messieurs, BALDET Christophe, DELHOMME Christian, FERRALIS Gérard, LEVI Jean-Pierre, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, RIERA Julien, SCARFONE Raymond, VISCONTI Bertrand, Conseillers Techniques

EXCUSÉS

Madame Sophie GLEIZES - Cheffe du Service économique de l'État en région – Tutelle des réseaux consulaires – **Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités**

Messieurs PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, **Présidents Honoraires**, Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Madame BRUT Karine – Trésorier Adjoint, Membres du Bureau.

Madame et Messieurs, ALZINA Claude, ROMERO Pierre, SEROUSSI Béatrice, TRICART Michel, **Membres Élus Titulaires.**

Madame et Messieurs, BEHAR Claire, CAMY César, MANSI Théo, MESSIKA Cyril, ROUGET Sylvain, Conseillers Techniques

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires** Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Messieurs, ALEMANNO Pierre, ALUNNI Max, GOLDNADEL Franck, Membres Associés,

Messieurs, BENMUSSA Thierry, CHEVILLON Michel, Membres Associés,



CONTEXTE

Par délibération n°AG2021/11/29/13 en date du 29 novembre 2021, portant sur la mise à jour des annexes du Règlement intérieur de la CCINCA, l'Assemblée Générale a approuvé l'ensemble des Annexes de ce Règlement intérieur dont son Annexe 11, le « Guide interne des marchés publics », relatif aux règles applicables pour la passation des marchés et au fonctionnement de la Commission de la Commande publique.

Ce Guide avait été entièrement refondu lors de l'actualisation du Règlement intérieur de la CCINCA de mai 2021, et avait subi, pour la mise à jour de novembre 2021, quelques actualisations principalement liées aux nouveaux seuils de procédures applicables au 1er janvier 2022.

Une nouvelle mise à jour de ce Guide est apparue nécessaire aux fins d'y intégrer de nouvelles modifications relatives à la procédure de passation et d'exécution des marchés publics de la CCI NCA et de ses filiales.

۷U

- L'article 4 du Règlement intérieur de la CCI NCA ;
- Les articles L.712-1, R.711-55-1 et R.711-68 du Code de commerce relatifs au règlement intérieur des chambres de commerce et d'industrie ;
- La Délibération n°AG2021/11/29/13 en date du 29 novembre 2021 de l'Assemblée Générale de la CCINCA ;
- L'Avis favorable du Bureau en date du 17 février 2022, relatif à la révision de l'Annexe 11 du Règlement intérieur de la CCINCA « Guide interne des marchés publics »

CONSIDERANT

- Qu'une actualisation du Guide interne des marchés publics, constituant l'Annexe 11 du Règlement intérieur de la CCINCA, est devenue nécessaire, afin :
 - D'y apporter de nouvelles précisions conformément au Code de la commande publique et au Règlement intérieur de la CCINCA;
 - D'y apporter des informations conformément aux dernières jurisprudences en matière de commande publique ;
 - De tenir compte de la réorganisation du pôle achat et pôle commande publique au sein de la CCINCA.
- Que les principales modifications proposées sont les suivantes :
 - La mise à jour de l'organigramme du pôle achat ;
 - L'inscription de l'obligation de déterminer un montant maximum pour tous les marchés à bons de Commande conformément aux dernières jurisprudences
 - La précision selon laquelle la saisine de la Commission de la Commande Publique pourra notamment être effectuée par le Pôle commande publique, conformément à l'article 115 du Règlement intérieur;



- L'ajout de la procédure relative aux marchés passés dans le cadre d'un groupement de commande, conformément à l'article 119 du RI;
- L'ajout de la procédure relative au recours à la Centrale d'achats, conformément à l'article 120 du RI;
- La mise à jour des fiches préalables type mises à disposition des service opérationnels pour les marchés en groupement de commande, les marchés négociés, et les marchés de prestations intellectuelles, annexées au Guide;
- Que conformément à l'article 4 du Règlement intérieur, le projet de modification de l'Annexe 11 du Règlement intérieur sera transmis pour information à l'autorité de tutelle.
- Que le Bureau a émis un Avis favorable aux modifications de l'annexe 11 du Règlement intérieur de la CCINCA, « Guide interne des marchés publics », le 17 février 2022

DÉCIDE

- D'approuver les modifications proposées de l'Annexe 11 du Règlement intérieur de la CCINCA (Guide interne des marchés publics), selon les termes exposés ci-dessus ;
- De donner tous pouvoirs au Président de la CCINCA, ou à toute personne qu'il se substituerait, pour accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

L'Annexe 11 du Règlement intérieur révisée est jointe à la présente Délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 62

Nombre de participants à la séance : 57 (quorum : 32, atteint)

Nombre de déports : 0

Nombre de votes exprimés : 47 (quorum : 32, atteint)

Abstention: 10 Contre: 0 Pour: 47

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Le Secrétaire

Nice, le 21 février 2022



Président